



REFUGES POUR ANIMAUX

DEMANDE D'AGRÉMENT OU DE RENOUVELLEMENT

- Une copie des **statuts et de la liste des administrateurs**, et une copie des éventuelles modifications, tels que publiés dans les annexes du Moniteur Belge.
- Une copie certifiée conforme du **certificat d'agrément** daté, signé et délivré conformément à l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et portant les conditions de commercialisation des animaux, tel que modifié par l'arrêté royal du 18 mars 2009.
- Toutes indications utiles pour permettre aux services chargés de traiter la demande d'autorisation d'apprécier si l'ASBL réunit toutes les conditions requises, un **calendrier des activités et un rapport d'activités** de l'année écoulée, un relevé détaillé des projets de l'année en cours et autres pièces qui démontrent que l'ASBL exerce ses activités dans le domaine de l'exploitation de refuges pour animaux tels que définis par ledit arrêté royal du 27 avril 2007.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'ASBL, du **compte des recettes et des dépenses du dernier exercice comptable clos**, avec le détail des postes de recettes et de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une copie, certifiée conforme, datée et signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'ASBL, du **budget de l'exercice comptable en cours** avec le détail des postes de recettes et de dépenses et avec indication des frais d'administration générale.
- Une déclaration d'engagement complétée, datée et signée ([Word](#) - [PDF](#)).